

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DU CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL (EXTERNE – INTERNE – 3^{ème} CONCOURS) Session 2020 (Reportée en 2021)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion est organisateur en 2020 d'un concours de Technicien Territorial pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux du département de La Réunion. Les épreuves d'admissibilité de ce concours ont été reportées en 2021 au niveau national du fait de la crise sanitaire.

❖ Principaux repères

Arrêté d'ouverture	- Arrêté n° 53-2019-CDG du 2 août 2019
Modification arrêtés d'ouverture	- Arrêté n° 22-2020-CDG du 27 mars 2020 (Report épreuves écrites) - Arrêté n° 15-2021-CDG du 25 mars 2021 (Modification du lieu et de la date des épreuves)
Période d'inscription et de retrait des dossiers	Du 8 octobre au 13 novembre 2019
Clôture des inscriptions	Le 21 novembre 2019
Epreuves écrites	Reportées au 15 avril 2021 suite à la crise sanitaire (initialement prévues le 16 avril 2020)
Réunion d'admissibilité	Le 31 août 2021
Epreuve d'admission	Du 3 au 10 novembre 2021
Délibération du jury d'admission	Le 16 novembre 2021

❖ Présentation du cadre d'emplois

I. — Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de la conduite des chantiers. Ils assurent l'encadrement des équipes et contrôlent les travaux confiés aux entreprises. Ils participent à la mise en œuvre de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion. Ils peuvent instruire des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du domaine de la collectivité. Ils participent également à la mise en œuvre des actions liées à la préservation de l'environnement.

Ils assurent le contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages ainsi que la surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques. Ils peuvent aussi assurer la surveillance du domaine public. A cet effet, ils peuvent être assermentés pour constater les contraventions. Ils peuvent participer à des missions d'enseignement et de formation professionnelle.

Spécialités du concours :

- 1) Bâtiments, génie civil
- 2) Réseaux, voirie et infrastructures
- 3) Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- 4) Aménagement urbain et développement durable
- 5) Déplacements, transports
- 6) Espaces verts et naturels
- 7) Ingénierie, informatique et systèmes d'information
- 8) Services et intervention techniques
- 9) Métiers du spectacle
- 10) Artisanat et métiers d'art

✧ Conditions nécessaires pour concourir

En externe

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007* correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

DEROGATION : sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

1. les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
2. les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministère chargé des sports.

*La réglementation permettant d'accéder au concours externe **sans être titulaire du diplôme requis (équivalence de diplômes : RED/REP)** peut être consultée sur le site www.cnfpt.fr, onglet « évoluer », rubrique « commission d'équivalence de diplômes », puis « saisie de la commission d'équivalence de diplômes ».

En interne

Le concours est ouvert **aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics** qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année (2020) au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.

Au troisième concours

Le concours est ouvert **aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier** de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert (2020), de l'exercice **pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles**, quelle qu'en soit la nature, **d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale** ou **d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.**

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

✧ Le jury

Le jury comprenait 9 membres répartis en trois collèges : élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

I – Composition du jury

Collège des élus locaux

- **M. Josian ACADINE** - Adjoint délégué à l'Urbanisme, Contentieux Urbanisme, Foncier, Fiscalité - Commune de la Possession – Président du jury
- **Mme Isabelle PARIS GROSSET** - Adjointe déléguée au Transport, Tourisme, Agriculture, Agro-alimentaire - Commune de l'Entre-Deux – Suppléante du Président en cas d'empêchement
- **M. Bernard MARIMOUTOU** - Conseiller municipal délégué à la Transition énergétique et suivi des commissions sécurité et bâtiment - Commune de Saint-Louis

Collège des fonctionnaires territoriaux

- **M. Fabrice LANGLADE** - Ingénieur principal – Directeur des mobilités - CINOR
- **Mme Florence HOAREAU** - Ingénieur principal - Directrice Générale Adjointe – Commune de La Possession
- **M. Stéphane SALVAN** – Technicien principal de 1^{ère} classe - SDIS de la Réunion - Représentant du personnel de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire – SAFPTR

Collège des personnalités qualifiées

- **M. Yohann CIMBARO** - Ingénieur principal - Directeur de l'Information et la Modernisation des Services – Office de l'eau
- **Mme Aurélie RIVIERE LEMARCHAND** - Ingénieur en chef – Directrice Générale Adjointe des infrastructures et du développement durable – TCO
- **Mme Linda CHOPINET** - Ingénieur principal – Directrice Espaces Publics et Environnement et Cadre de vie – Commune de Saint-Denis - Représentante du CNFPT

II – Fonctionnement du jury

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Une réunion de préparation a eu lieu lors de la réunion d'admissibilité permettant de poser les principes de fonctionnement au regard des impératifs de sécurité juridique.

Il est rappelé que l'appréciation des notes des candidats à un concours ou à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain. Cette appréciation se fait sur la base des seuls mérites des candidats dans le respect des principes d'égalité de traitement, de neutralité et d'impartialité.

✧ Les correcteurs

I – Liste des correcteurs en fonction du type d'épreuve et de la spécialité

➤ RÉPONSES A DES QUESTIONS TECHNIQUES (Concours externe)

Spécialité « Bâtiment, Génie Civil » :

- AMOURDOM MARIAYE Patrick : Ingénieur principal – Directeur des services techniques – Commune de Sainte-Suzanne
- SOUPRAYEN David : Ingénieur – Responsable Environnement et Ecologie Urbaine – Commune de Saint-André
- BAZIN Jean François – Professeur de Génie Civil à la retraite
- LAMY Brigitte – Ingénieur principal - Collaboratrice Directeur Général des Services - Région Réunion

Spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » :

- LANGLADE Fabrice : Ingénieur principal – Directeur des Infrastructures – CINOR
- BADAT Faïçal : Ingénieur principal – Directeur – Office de l'eau

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » :

- BÉNARD Christian : Contrôleur de sécurité et responsable formation – Prévention des risques professionnels – CGSS
- PAYET JACQUART Laurence – Ingénieur conseil Prévention des risques professionnels – CGSS

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » (suite) :

- SALVAN Stéphane – Technicien principal de 1^{ère} classe – Adjoint au chef de service Sécurité – SDIS
- LEBON Alexandre – Technicien principal de 1^{ère} classe – Assistant de prévention – Commune de La Possession

➤ **RÉPONSES A DES QUESTIONS TECHNIQUES (Concours externe) - Suite**

Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » :

- **GRANGE Pierre** : Ingénieur principal - Chef de GEMAPI – TCO
- **MARCEL Patrice** : Ingénieur principal – Responsable Service Aménagement – Commune de Saint-Pierre

Spécialité « Déplacements, transports » :

- **GRANGE Pierre** : Ingénieur principal - Chef de GEMAPI – TCO
- **MARCEL Patrice** : Ingénieur principal – Responsable Service Aménagement – Commune de Saint-Pierre

Spécialité « Espaces verts et naturels » :

- **RAZZAK Rachid** : Ingénieur principal – Directeur de l’Environnement – CINOR
- **DEBOISVILLIERS Roberto** : Ingénieur principal – Directeur Aménagement Opérationnel – Commune de Saint-Pierre

Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d’information » :

- **DRUILHE Matthieu** : Ingénieur principal - Responsable de la sécurité des systèmes d’information – Région Réunion
- **SCRIVE Benjamin** : Ingénieur principal - Direction Modernisation et E-Administration – Conseil départemental
- **PAMARD Jean Baptiste** : Ingénieur – Directeur Systèmes d’Information - CASUD
- **IRSAPOULLÉ Jean David** – Ingénieur – Responsable Service Informatique – Commune de Saint-Leu

Spécialité « Services et intervention techniques » :

- **LOPEZ Philippe** : Technicien territorial principal de 1^{ère} classe – Chargé d’opérations Bâtiment – Commune de Saint-Pierre
- **M. PHILAGOR Jean Mickaël** - Ingénieur principal – Directeur Environnement – Commune de Le Port

Spécialité « Métiers du spectacle » :

- **MOUNISSY Hélène** : Directeur territorial – Directrice des Affaires Culturelles – Commune de Saint-Pierre
- **ARMAND Ophélie** : Bibliothécaire – Directrice des Affaires Culturelles - Commune de Saint-Benoît

➤ **ÉLABORATION D’UN RAPPORT TECHNIQUE (Concours Interne – Troisième concours)**

Spécialité « Bâtiment, génie civil » :

- **GALAIS Johan** : Professeur de génie civil – Rectorat
- **CAPARIN Alain** – Ingénieur en chef – Commune de Le Port

➤ **ÉLABORATION D'UN RAPPORT TECHNIQUE** (Concours Interne – Troisième concours) - Suite

Spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » :

- **GENEVIÈVE Teddy** : Ingénieur principal – Directeur des Services Techniques – Commune des Avirons
- **RIVIÈRE Aurélie** : Ingénieur en chef – Cheffe de projets - Commune du Tampon

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » :

- **TOARD Jérôme** : Ingénieur en chef – Directeur de l'Environnement - CIVIS
- **FONTAINE Sandrine** : Attaché principal – Directrice Restauration scolaire – Commune de Saint-Paul
- **PAYET Anne-Laure** : Ingénieur principal – Directrice exploitation valorisation matière - ILEVA
- **THIREL Philippe** : Ingénieur principal – Chargé de mission en charge de l'action territoriale et de l'insertion – Conseil Départemental

Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » :

- **MASSE Mathieu** : Ingénieur - Directeur environnement et développement durable – Commune de Saint-Paul
- **MARCHAL Thierry** : Ingénieur principal – Chef de projet Transition énergétique et développement durable - Commune de Saint-Leu

Spécialité « Déplacements, transports » :

- **KISCHEININ Yoguesh** : Ingénieur principal – Directeur déplacements et voirie – CIVIS
- **STARK Dimitri** : Ingénieur en chef – Directeur des routes départementales – Conseil Départemental

Spécialité « Espaces verts et naturels » :

- **FRONTIER Yves** : Ingénieur principal – Directeur pôle technique – ILEVA
- **ISSOP MAMODE Soraya** : Ingénieur en chef de classe normale – Chargée de mission Développement des Hauts - Commune de Saint-Paul

Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » :

- **YOUNG PIN Jean François** : Ingénieur en chef – Directeur informatique - CIVIS
- **POTHIER Jean-Pierre** : Ingénieur en chef – Directeur de l'innovation et du développement numérique - Région Réunion

Spécialité « Services et intervention techniques » :

- **POURNY José** : Ingénieur principal – Responsable secteurs Nord et Est Direction des Bâtiments et Architecture - Région Réunion
- **LEBRETON Pierre** – Ingénieur en chef – Directeur Général des Services Techniques – Commune de Saint-Louis
- **BABONNEAU Stéphane** : Ingénieur Général – Directeur général adjoint – CIVIS
- **MASSIP Jean** – Ingénieur en chef – Directeur Général des Services Techniques – CIREST

II - Rappel des règles de notation

Conformément à l'article 11 du décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux et de l'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base du corrigé type et des indications du barème de correction, en conformité avec la note de cadrage.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Les copies présentant un signe distinctif sont signalées par le correcteur.
Au regard des signes distinctifs relevés, le jury décide ensuite d'éliminer les candidats et de leur attribuer la note de **00/20** conformément au règlement général des concours du Centre de Gestion de la Réunion. Les candidats seront néanmoins informés de la note initialement attribuée par les correcteurs.

✧ L'admissibilité

I – Libellés des épreuves

En externe : Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (**durée : 3 heures - coefficient 1**).

En interne et au troisième concours : Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (**durée : 3 heures - coefficient 1**).

II – Déroulement des épreuves

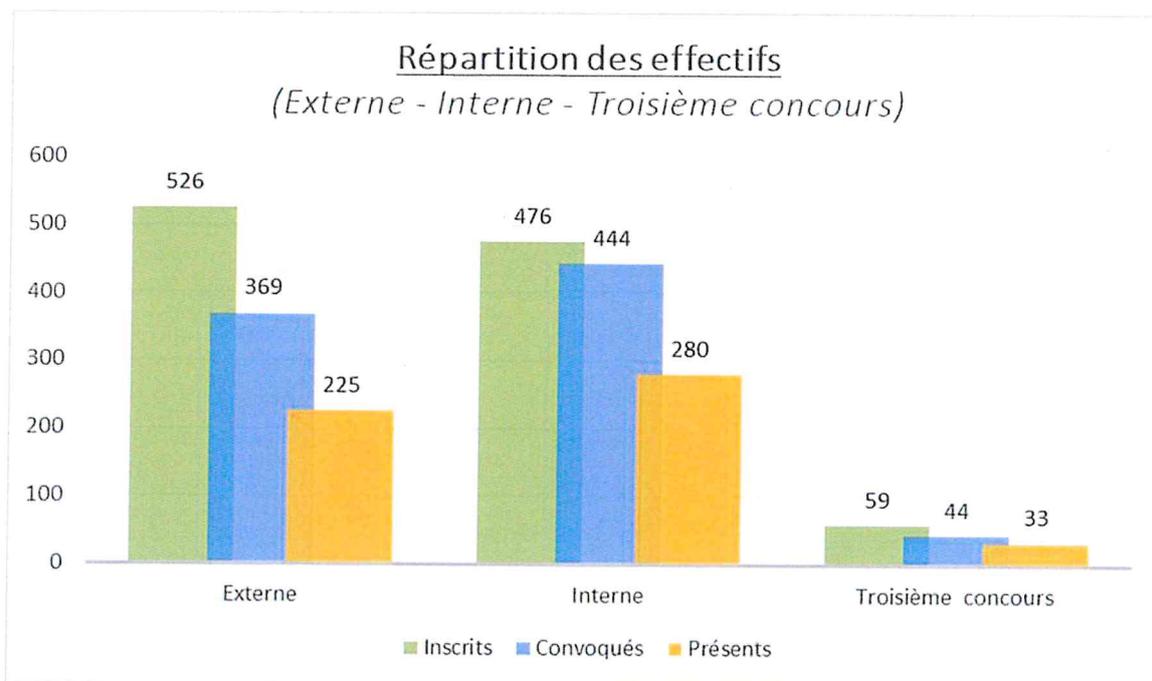
Elles ont eu lieu le **15 avril 2021** suite à la crise sanitaire (initialement prévues le 16 avril 2020) à la NORDEV ADPE (Parc des expositions) à Saint-Denis.

Le Centre de Gestion de La Réunion a conventionné avec cinq CDG pour la fourniture de sujets nationaux : CIG de la Petite Couronne, CIG de la Grande Couronne, CDG du Nord (59), CDG du Rhône et la Métropole de Lyon (69) et le CDG Meurthe et Moselle (54).

III - Nombre de candidats

a) Inscrits

857 candidats ont été autorisés à se présenter aux épreuves écrites. Six candidats en situation de handicap ont bénéficié d'un aménagement d'épreuve (tiers temps supplémentaire et/ou mise à disposition d'un ordinateur).

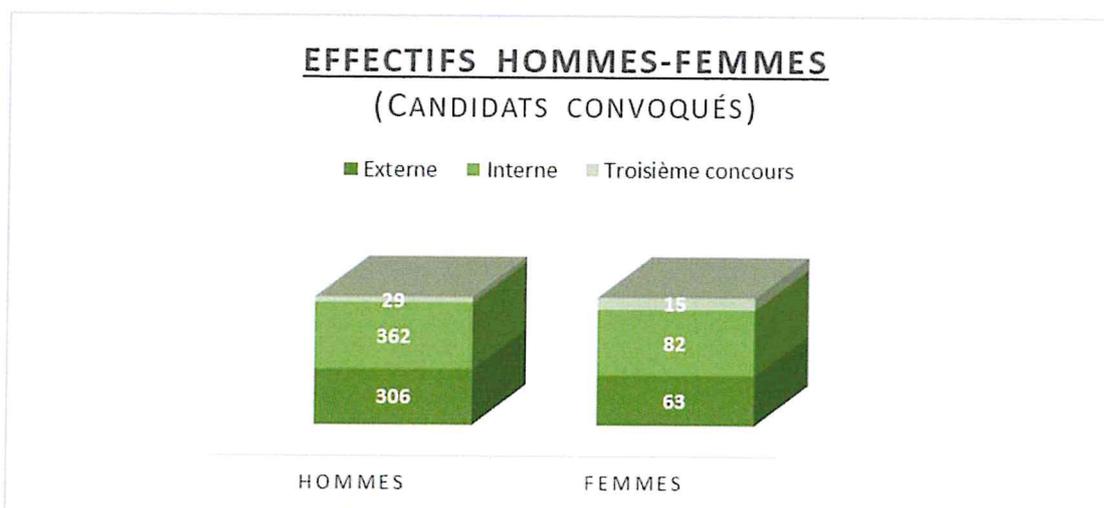


CONCOURS	<i>Inscrits (dont les dossiers refusés)</i>	<i>Nombre de candidats convoqués</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Taux d'absentéisme</i>
Externe	526	369	225	144	39,02 %
Interne	476	444	280	164	36,94 %
Troisième concours	59	44	33	11	25 %
TOTAL	1061	857	538	319	37,22 %

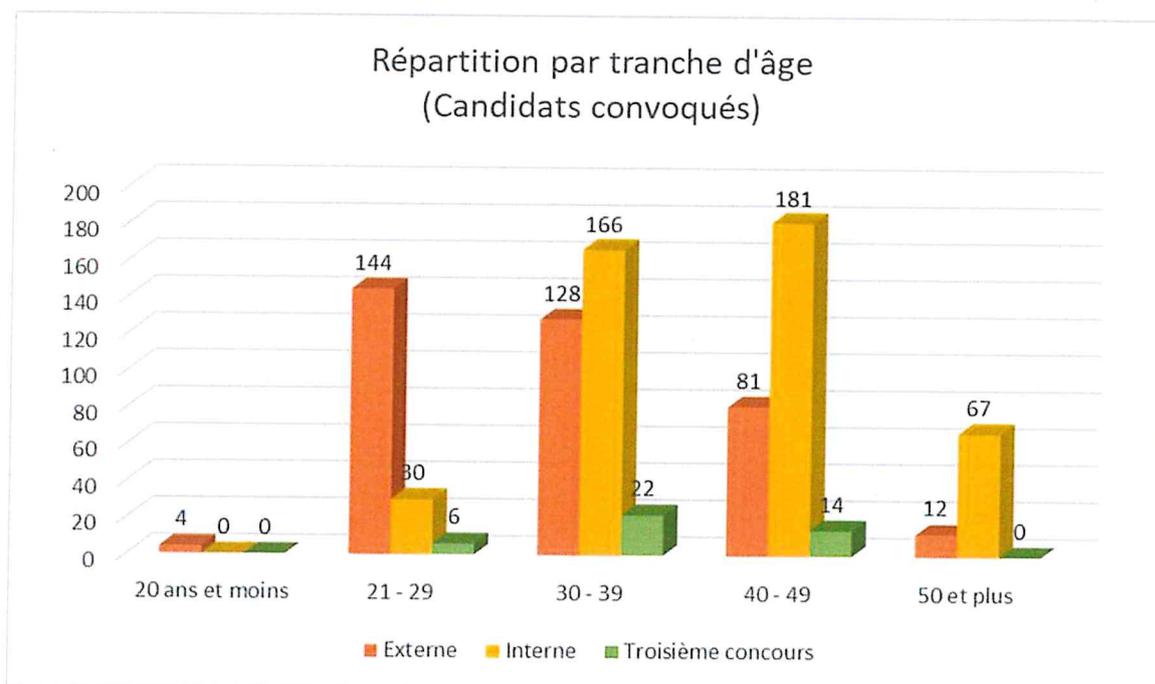
204 dossiers ont été refusés pour divers motifs :

- dossiers arrivés hors délai
- conditions non réunies
- dossiers dépourvus de pièces justificatives...

REPARTITION GENERALE HOMMES-FEMMES



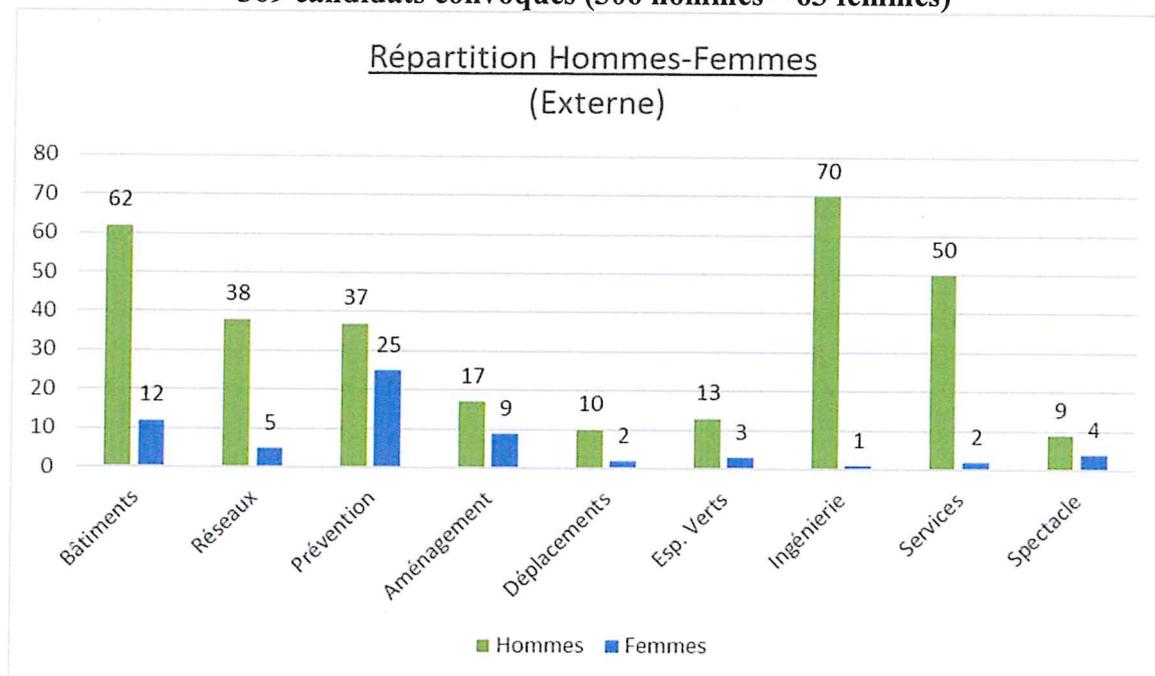
857 candidats convoqués (697 hommes et 160 femmes) soit un pourcentage de public masculin qui s'élève à 81,33 %.



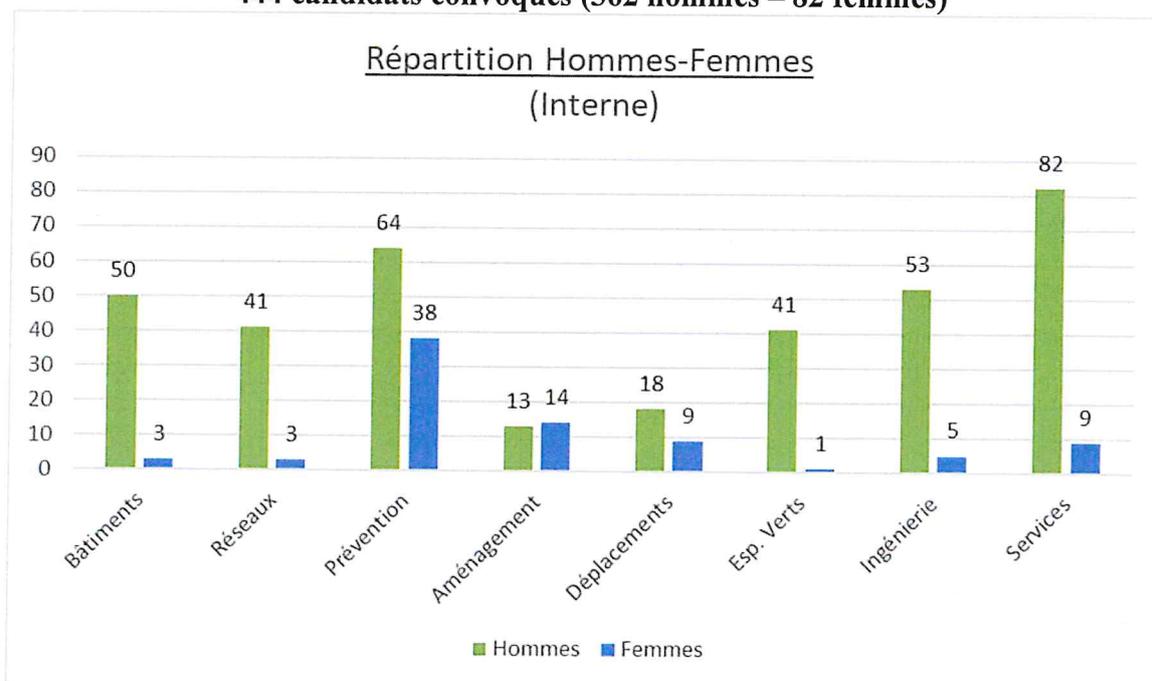
La majeure partie des candidats en externe se situe dans les tranches allant de 21 à 39 ans. Pour les internes et troisième concours, les candidats ont en majeure partie entre 30 et 49 ans.

REPARTITION HOMMES/FEMMES PAR VOIE ET PAR SPECIALITE (Candidats convoqués)

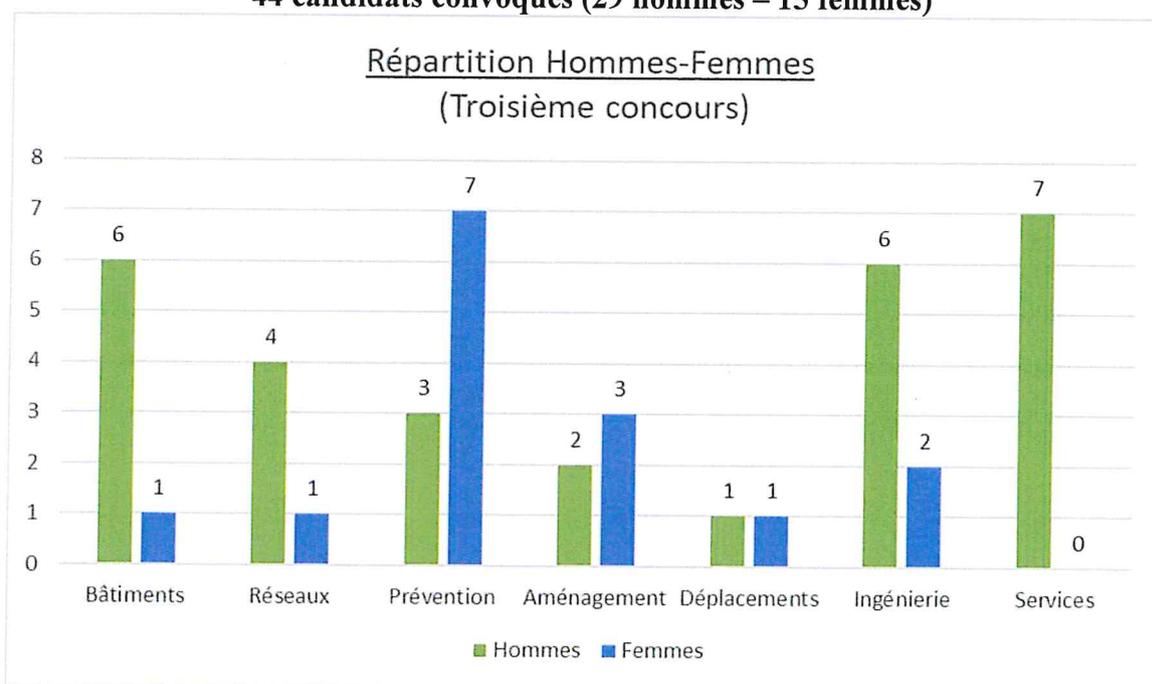
369 candidats convoqués (306 hommes – 63 femmes)



444 candidats convoqués (362 hommes – 82 femmes)



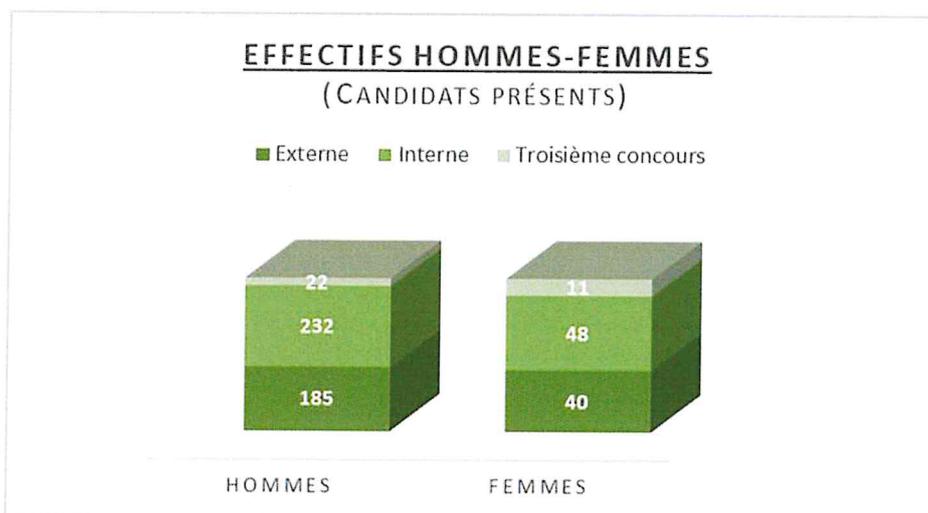
44 candidats convoqués (29 hommes – 15 femmes)



Seul le troisième concours est concerné par un fort taux de féminisation dans les spécialités prévention et aménagement.

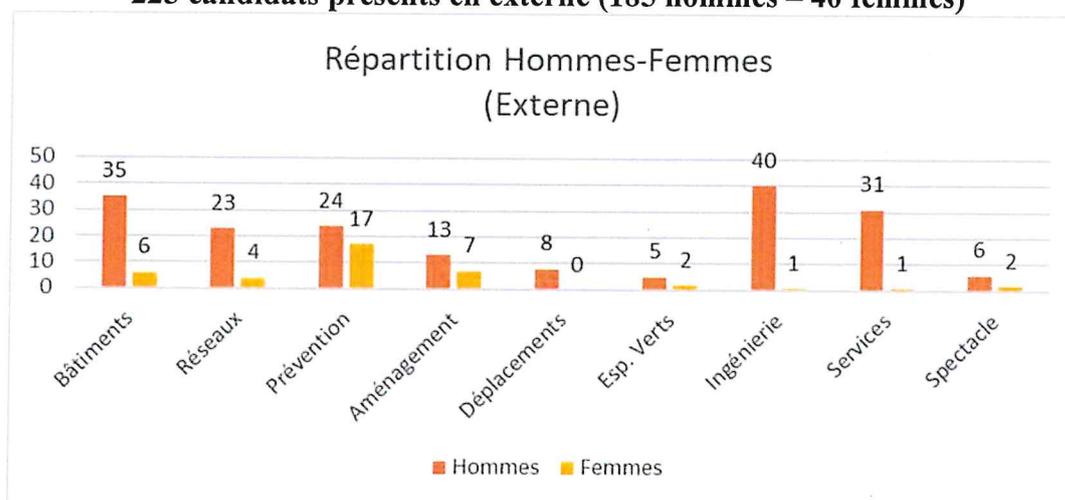
b) Présents à l'épreuve écrite par spécialité

538 candidats étaient présents sur 857 convoqués, soit un taux d'absentéisme de 37,22 %.

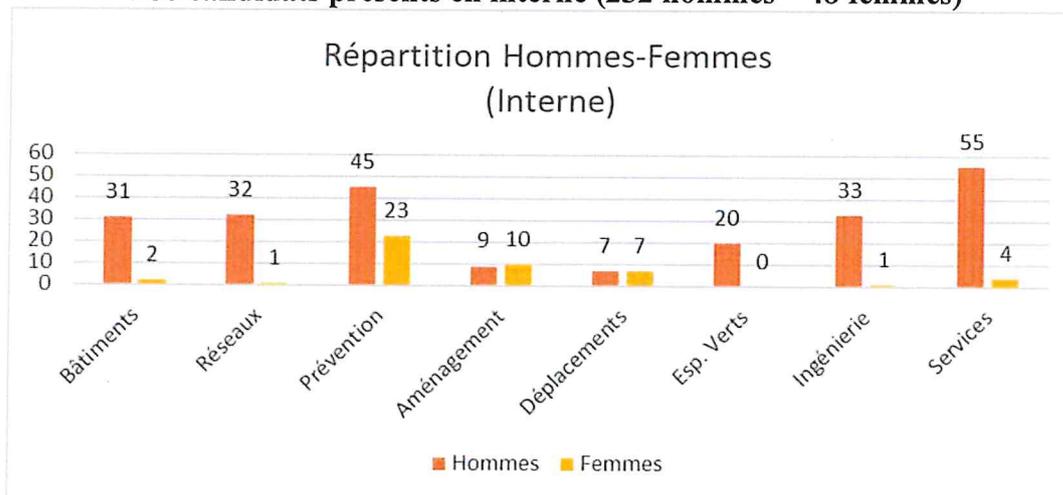


538 candidats présents (439 hommes et 99 femmes) soit un pourcentage de public masculin qui s'élève à 81,60 %.

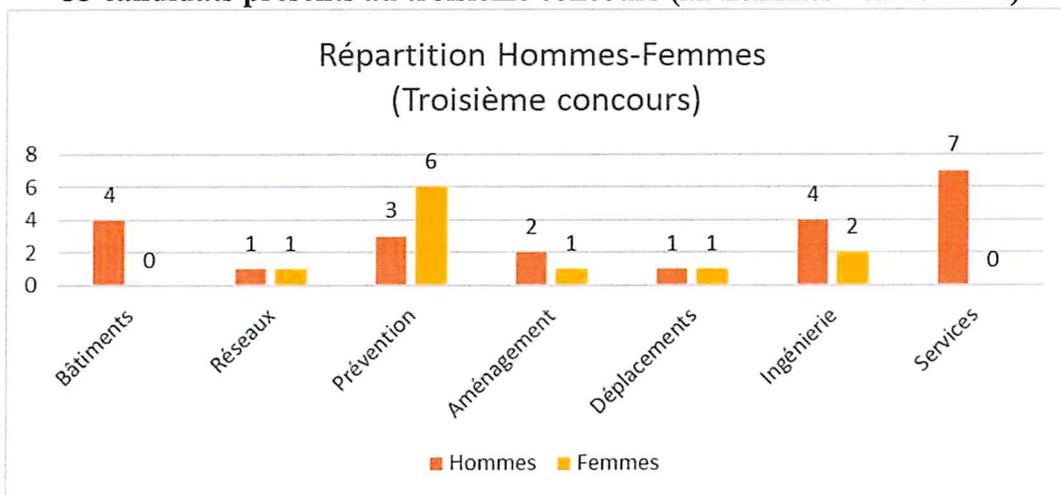
225 candidats présents en externe (185 hommes – 40 femmes)



280 candidats présents en interne (232 hommes – 48 femmes)

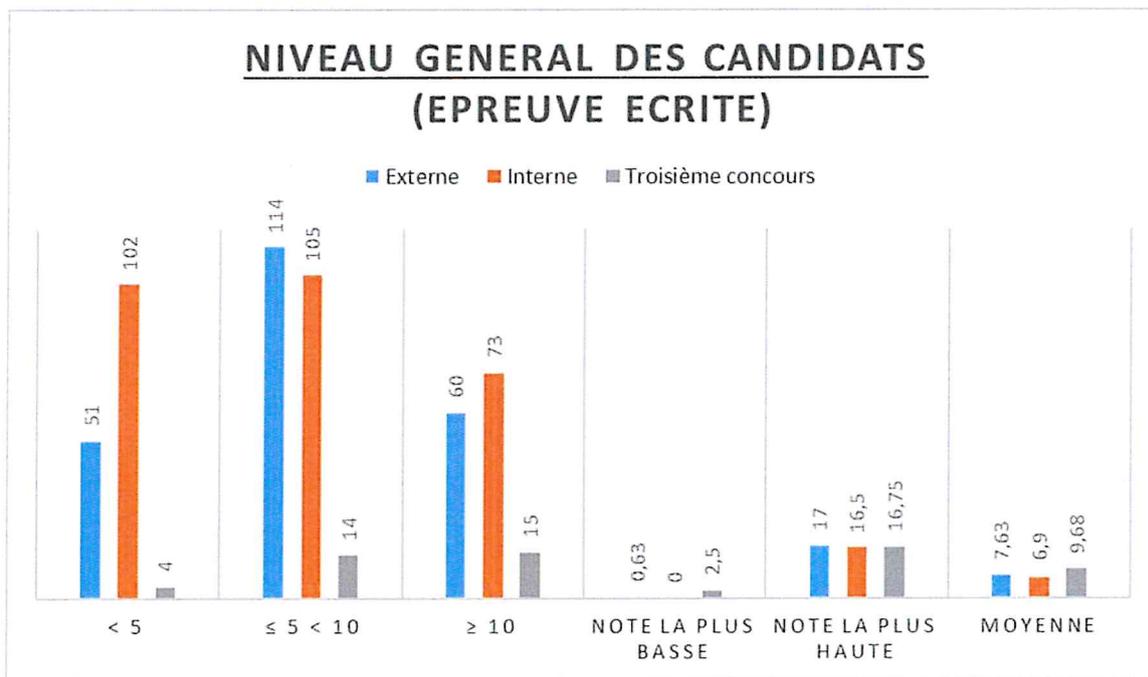


33 candidats présents au troisième concours (22 hommes – 11 femmes)



IV – Niveau des notes des candidats

Épreuve écrite : Réponses à des questions (Externe) - Elaboration d'un rapport technique (Interne et Troisième concours)



DETAIL DES NOTES PAR SPECIALITE

REPNSES A DES QUESTIONS (CONCOURS EXTERNE)

Spécialité	Présents	< 5 Note <i>éliminatoire</i>	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	41	17	17	7	1,25	13	6,28
Réseaux, voirie et infrastructures	27	10	15	2	2	12,63	5,62
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	41	1	16	24	4,25	15,75	10,29
Aménagement urbain et développement durable	20	6	8	6	2,75	16	7,71
Déplacements, transports	8	2	4	2	3	17	8,53
Espaces verts et naturels	7	1	3	3	4,25	16,13	10,59
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	41	3	27	11	3	15	7,92
Services et intervention techniques	32	11	20	1	0,63	15,1	5,84
Métiers du spectacle	8	0	4	4	5,75	14,5	9,69
TOTAL	225	51	114	60	0,63	17	7,63

ELABORATION D'UN RAPPORT TECHNIQUE (CONCOURS INTERNE)

Spécialité	Présents	< 5 Note <i>éliminatoire</i>	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	33	8	16	9	2,25	14,5	7,65
Réseaux, voirie et infrastructures	33	15	13	5	0,5	12	6
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	68	31	23	14	00	15,5	5,88
Aménagement urbain et développement durable	19	4	6	9	3,25	16,5	9,78
Déplacements, transports	14	4	3	7	0	16,25	8,71
Espaces verts et naturels	20	8	6	6	0,25	14,5	6,24
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	34	7	15	12	0,5	14	7,9
Services et intervention techniques	59	25	23	11	1	16,5	6,44
TOTAL	280	102	105	73	00	16,5	6,9

ELABORATION D'UN RAPPORT TECHNIQUE (TROISIEME CONCOURS)

Spécialité	Présents	< 5 Note éliminatoire	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	4	1	0	3	4	11	8,88
Réseaux, voirie et infrastructures	2	0	1	1	9,5	15,5	12,5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9	2	5	2	2,5	14,5	8,14
Aménagement urbain et développement durable	3	0	1	2	8	14,5	12,08
Déplacements, transports	2	0	0	2	11,75	14	12,88
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	0	4	2	7,5	11	9,08
Services et intervention techniques	7	1	3	3	3,5	16,75	9,89
TOTAL	33	4	14	15	2,5	16,75	9,68

V - Notes éliminatoires

Conformément à l'article 11 du décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux « *Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat* ».

157 candidats ont obtenu une note éliminatoire, 51 candidats en externe, 102 candidats en interne et 4 candidats au troisième concours.

VI - Les signes distinctifs

Le Président porte à la connaissance du jury que les correcteurs ont signalé **8 copies** qui à leur avis comportent un signe distinctif. Il rappelle également que sur les sujets distribués, était précisé que « *Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.*

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. »

Les signes distinctifs suivants ont été observés :

- Mention du nom du candidat
- Signature du candidat
- Mention des initiales et signature du candidat

Au regard des signes distinctifs relevés, le jury décide d'éliminer les copies des candidats et de leur attribuer la note de **00/20** conformément au règlement général des concours du Centre de Gestion de la Réunion. Les candidats seront néanmoins informés de la note initialement attribuée par les correcteurs.

VII - Seuil d'admissibilité

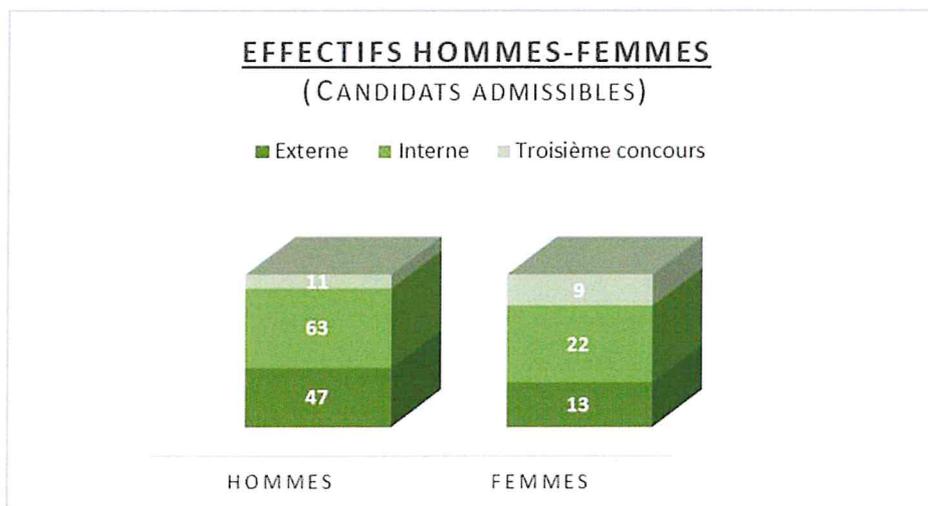
Le 31 août 2021, le jury s'est réuni pour arrêter la liste des candidats admis à poursuivre l'épreuve d'admission du concours de Technicien Territorial.

Il a examiné les notes présentées de façon anonyme sur un tableau classé par ordre de mérite.

Après délibération et vote, le jury a déclaré admissibles les candidats (165) ayant obtenu une note supérieure ou égale à :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} VOIE	
	Seuil	Admis	Seuil	Admis	Seuil	Admis
Bâtiments, génie civil	09	09	8,5	14	10	03
Réseaux, voirie et infrastructures	8,38	04	8,5	10	9,5	02
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12,25	16	9,5	16	09	04
Aménagement urbain et développement durable	10	06	11,75	09	13,75	02
Déplacements, transports	8,75	03	10	07	11,75	02
Espaces verts et naturels	14	03	10	06		
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10	11	10	12	09	04
Services et intervention techniques	9,35	04	10	11	11,5	03
Métiers du spectacle	10	04				

Total	60	Total	85	Total	20
--------------	-----------	--------------	-----------	--------------	-----------



165 candidats admissibles soit un taux global de réussite de 30,67 % dont :

- 121 hommes soit un taux de réussite de 27,56 %
- 44 femmes soit un taux de réussite de 44,44 %

✧ L'admission

I – Libellé de l'épreuve

En externe : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1

En interne : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1

Au troisième concours : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1

II - Les examinateurs spécialisés de l'épreuve d'admission

Au regard des différentes spécialités ouvertes et de la nature de l'épreuve d'admission, des examinateurs spécialisés dans différents domaines ont été associés au jury pour l'épreuve d'entretien.

Spécialité « Bâtiment, Génie Civil » :

- Mme Sandrine BOYER : Ingénieur principal – Chargée d'opérations – Commune de Saint-Joseph

Spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » :

- Mme Emilie PERIANAYAGOM – Ingénieur principal – Directrice eau potable - CIVIS

Spécialité « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » :

- M. Christian BÉNARD : Contrôleur de sécurité et responsable formation – Prévention des risques professionnels – CGSS

Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » :

- Mme Stéphanie LAPORTHE – Ingénieur principal – DGA Pôle Développement territorial – Commune de Saint-Louis

Spécialité « Déplacements, transports » :

- M. Pierre GRANGE : Ingénieur principal - Chef de GEMAPI – TCO

Spécialité « Espaces verts et naturels » :

- Mme Ingrid SAINT-SAUVEUR – Ingénieur – Chargée d'opérations - CIVIS

Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » :

- M. Mickaël ARIANATCHY : Ingénieur principal – Directeur de l'information et des technologies – Commune de Le Port

Spécialité « Services et intervention techniques » :

- M. Jimmy TORPOS : Ingénieur – Directeur Général des Services – Commune de Trois-Bassins

Spécialité « Métiers du spectacle » :

- Mme ARMAND Ophélie - Bibliothécaire – Directrice des Affaires Culturelles - Commune de Saint-Benoît

III – Déroulement de l'épreuve

Les entretiens se sont déroulés sur 5 jours, les 3, 4, 5, 8 et 10 novembre 2021 à l'annexe du Centre de Gestion de La Réunion à la ville du Port.

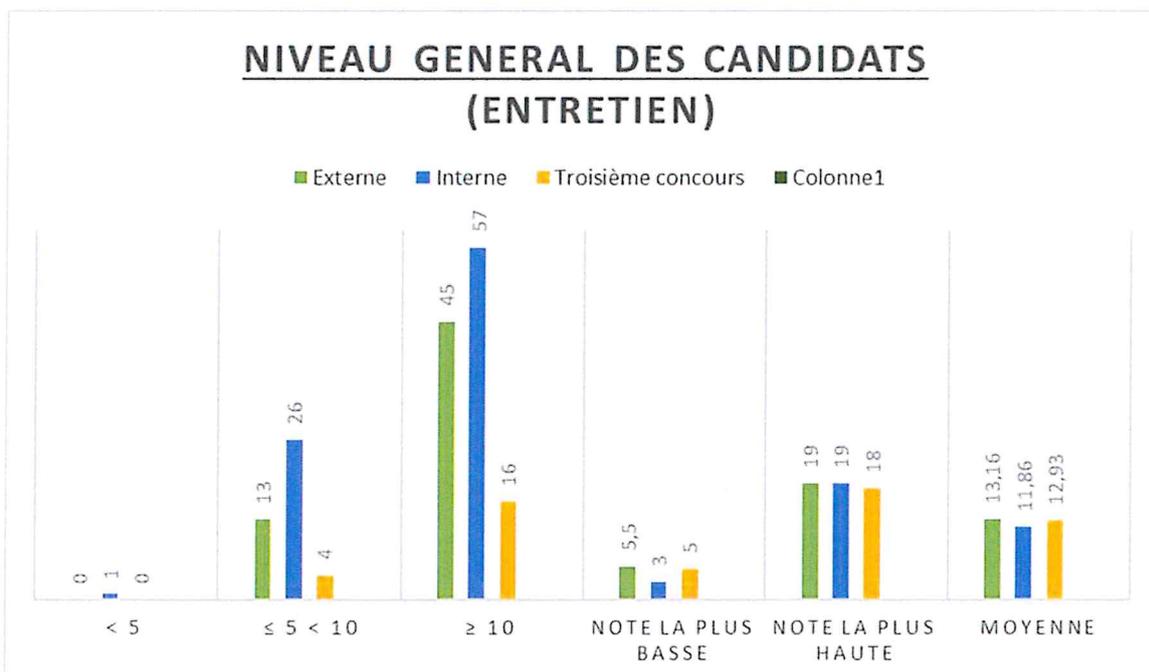
Au vu du nombre de candidats, le jury a été divisé en **3 sous-jurys**. Les sous-jurys ont été complétés par des examinateurs dans chaque spécialité. Ils ont auditionné **162 candidats**.

Chaque sous-jury a auditionné en moyenne **une cinquantaine de candidats** répartis dans différentes spécialités.

Le jury évalue, tout au long de l'entretien, l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois et les qualités attendues d'un bon professionnel.

Durant son exposé, le candidat doit valoriser les compétences acquises au cours de son parcours professionnel. Il est évalué sur sa capacité à rendre compte clairement de ses compétences, de sa formation et de sa motivation. Le candidat doit également faire preuve des qualités humaines et intellectuelles requises pour exercer les missions dévolues à un technicien.

IV – Niveau des notes des candidats



DETAIL DES NOTES PAR SPECIALITES

ENTRETIEN (CONCOURS EXTERNE)

Spécialité	Présents	< 5 Note <i>éliminatoire</i>	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	8	0	0	8	11	19	15,44
Réseaux, voirie et infrastructures	4	0	2	2	6,5	14,5	10,75
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16	0	4	12	7	17	13,06
Aménagement urbain et développement durable	5	0	0	5	12	16	14,3
Déplacements, transports	3	0	1	2	9	18,5	14
Espaces verts et naturels	3	0	1	2	5,5	14	11
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11	0	3	8	6	17	12,27
Services et intervention techniques	4	0	2	2	9	18	12,5
Métiers du spectacle	4	0	0	4	10	17,5	15,13
TOTAL	58	0	13	45	5,5	19	13,16

ENTRETIEN (CONCOURS INTERNE)

Spécialité	Présents	< 5 Note <i>éliminatoire</i>	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	14	0	2	12	7,5	19	13,07
Réseaux, voirie et infrastructures	10	1	5	4	3	16	8,2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	15	0	7	8	6	18	11,47
Aménagement urbain et développement durable	9	0	1	8	9	18,5	15,44
Déplacements, transports	7	0	3	4	5,5	17	11,07
Espaces verts et naturels	6	0	1	5	9	14,5	12,33
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12	0	4	8	7	17,5	12,42
Services et intervention techniques	11	0	3	8	5	14	10,91
TOTAL	84	1	26	57	3	19	11,86

ENTRETIEN (TROISIEME CONCOURS)

Spécialité	Présents	< 5 Note <i>éliminatoire</i>	≤ 5 < 10	≥ 10	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Bâtiments, génie civil	3	0	0	3	14	18	16
Réseaux, voirie et infrastructures	2	0	1	1	7,5	14,5	11
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	0	2	2	5	14,5	9
Aménagement urbain et développement durable	2	0	0	2	13,5	15	14,25
Déplacements, transports	2	0	0	2	12	16	14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	0	1	3	5	17	13,25
Services et intervention techniques	3	0	0	3	12,5	13,5	13
TOTAL	20	0	4	16	5	18	12,93

Trois candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve orale obligatoire **et un candidat** a obtenu une **note inférieure à 5 sur 20** à l'épreuve d'entretien obligatoire. Par conséquent, ces **quatre candidats** ont été éliminés.

V – Rappel du nombre de postes – Transfert de postes

Avant de se prononcer concours par concours et, au sein de chaque concours, spécialité par spécialité, et sur la fixation des seuils d'admission, le jury prend deux décisions :

- le plancher d'admission ne pourra en aucun cas être inférieur à 10/20 afin de garantir la qualité du recrutement
- chaque fois que le niveau des candidats empêchera de pourvoir l'ensemble des postes ouverts dans une spécialité, le jury opérera, dans la limite réglementaire d'un poste au moins et de 25 % au plus de la totalité des postes ouverts dans une spécialité, des transferts de poste, étant précisé que ces trois concours peuvent réglementairement voir le nombre de postes initialement ouverts augmenté de ces transferts. (art. 19 du décret n° 2013-593 et art. 5 du décret n° 2010-1357)

Au vu des résultats d'admissibilité au concours externe dans certaines spécialités, sur les 33 postes ouverts, 2 postes n'ont pu être attribués :

- 1 poste dans la spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures »
- 1 poste dans la spécialité « Services et intervention techniques ».

SPECIALITES	Postes initiaux			Total de postes ouverts	25% maximum du total	Postes non pourvus		
	EXT	INT	3 ^e VOIE			EXT	INT	3 ^e VOIE
Bâtiments, génie civil	5	8	3	16	4	0	0	0
Réseaux, voirie et infrastructures	5	7	2	14	4	2	5	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	5	7	3	15	4	0	0	1
Aménagement urbain et développement durable	3	4	1	8	2	1	0	0
Déplacements, transports	2	2	1	5	2	0	0	0
Espaces verts et naturels	2	1		3	1	0	0	
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	5	7	3	15	4	0	0	0
Services et intervention techniques	5	6	2	13	4	3	0	0
Métiers du spectacle	1			1	1			
Total de postes non pourvus						6	5	2

Au vu des résultats des candidats, le jury a constaté que **13 postes** sont non pourvus. Seuls **9 postes peuvent être redistribués** conformément à l'article 5 du décret n° 2010-1357.

Il appartient au jury de ventiler les postes non pourvus. Cette redistribution des postes se fait de spécialité à spécialité lors de l'admission.

VI – Seuil d'admission

Le jury s'est réuni le 16 novembre 2021, à l'issue de l'épreuve d'admission, et a examiné les moyennes des candidats présentées de façon anonyme par voie et par spécialité.

La moyenne des candidats est calculée au regard des coefficients attribués aux épreuves écrites et à l'épreuve orale.

Rappel réglementaire :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

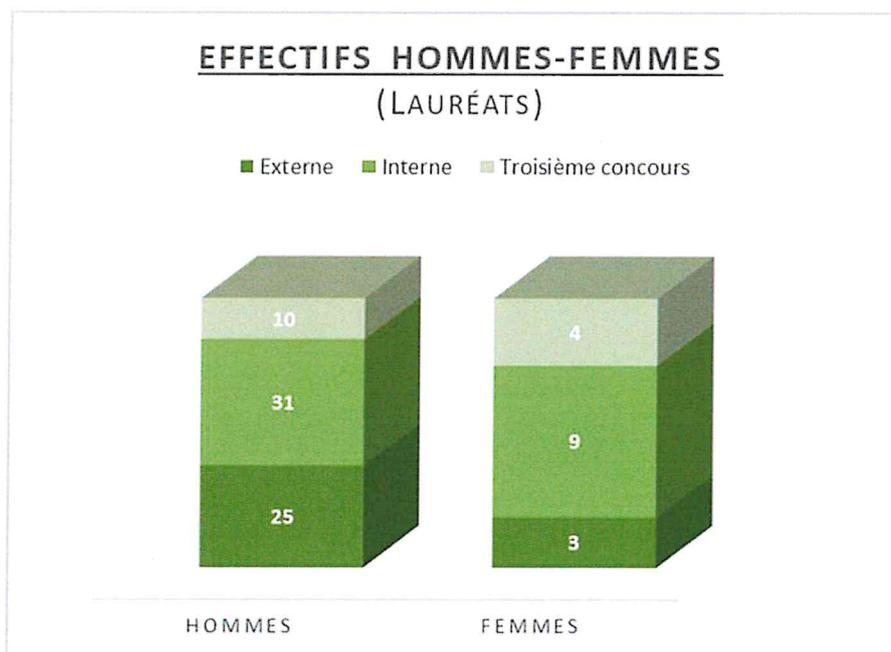
Après délibération et vote, le jury a déclaré admis les candidats (82) ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} VOIE	
	Seuil	Admis	Seuil	Admis	Seuil	Admis
Bâtiments, génie civil	12.88	5	12.00	8	12.00	3
Réseaux, voirie et infrastructures	10.82	3	12.25	2	15.00	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14.63	6	12.50	7	12.00	2
Aménagement urbain et développement durable	13.25	2	15.25	5	14.38	1
Déplacements, transports	14.13	2	14.00	2	13.88	1
Espaces verts et naturels	13.75	2	14.25	1		
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12.13	5	11.50	7	12.50	3
Services et intervention techniques	11.92	2	11.13	8	12.25	3
Métiers du spectacle	16.00	1				

Total	28	Total	40	Total	14
--------------	-----------	--------------	-----------	--------------	-----------

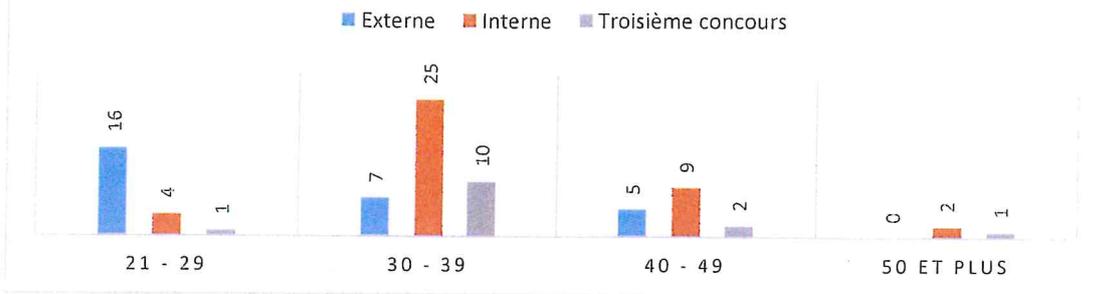
VII – Statistiques générales

REPARTITION DES 82 LAUREATS



- 82 candidats admis dont :
- 66 hommes admis, soit un taux de réussite de 54,55 %.
- 16 femmes admises, soit un taux de réussite de 36,36 %.

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (LAURÉATS)



Au terme de ces opérations, pour 90 postes ouverts :

- 82 des 165 candidats admissibles sont admis
- 8 postes sont non pourvus

Soit un taux de 91,11 % de postes pourvus.

✧ Conseils aux candidats

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement les candidats qui ont échoué à poursuivre leurs efforts vers une démarche de réussite.

Le jury remarque que les candidats ont de bonnes connaissances professionnelles dans le domaine dans lequel ils exercent. En revanche, il souligne que certains candidats manquent de connaissances transversales et de connaissances des enjeux du service public et de l'intérêt général.

Des lacunes sont également relevées pour les candidats qui exercent principalement sur le terrain. Notamment dans les spécialités « Espaces verts et naturels » et « Réseaux, voirie et infrastructures ».

L'écart est perceptible entre les candidats qui ont suivi une préparation et ceux qui n'en ont pas suivi. Néanmoins, il y a un manque de préparation individuelle.

Le niveau des candidats dans la spécialité « Métiers du spectacle » était très bon. Le jury regrette que le nombre de postes ouverts sur cette spécialité soit aussi faible.

Le jury regrette le manque de curiosité intellectuelle des candidats qui restent très centrés sur leurs fonctions et ont du mal à se projeter sur une évolution professionnelle. Le choix des spécialités a été peu pertinent pour certains candidats qui envisageaient peut-être une évolution de carrière. Ce type de changement nécessite une préparation renforcée.

Le public féminin sur ce concours est très peu représenté.

Par ailleurs, le jury constate que le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapter au grade concerné. Cette sélection sur la base des mérites permettra aux employeurs publics de procéder à des recrutements répondant au niveau d'exigence pour un service public de qualité.

Le Président du jury remercie vivement les correcteurs, les membres du jury et les examinateurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de Gestion pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Le Président du jury

Josian ACADINE

